

# FIDERE

## AVOCATS

### LES MATINALES DE FIDERE AVOCATS

**LE CONCEPT : FIDERE AVOCATS** organise en 2016 5 matinées d'actualité sociale et d'échange d'expériences.

Elles sont consacrées chacune à l'étude d'un thème et à l'analyse des dernières jurisprudences.

Elles seront animées par Alexis Bugada, Professeur agrégé des Universités, Pierre Bailly doyen honoraire de la Chambre sociale de la Cour de cassation et un avocat associé du Cabinet.

Les thèmes retenus pour l'année 2016 sont :

#### **I. LES NEGOCIATIONS OBLIGATOIRES : MISES EN ŒUVRE DES NOUVELLES REGLES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les obligations de négociation périodique sont regroupées en trois grands blocs :

- négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail ;
- négociation triennale, dans les entreprises d'au moins trois cents salariés sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.

**Objectif :** analyser en profondeur chacun des blocs, pour fixer le calendrier des négociations obligatoires dans l'entreprise au cours de l'année 2016.

**Jeudi 28 janvier 2016**

**Animateurs :** un Avocat Associé de FIDERE Avocats, Pierre BAILLY, Doyen honoraire de la Chambre sociale de la Cour de cassation, et Pierre Le COHU, Membre du Conseil scientifique de FIDERE Avocats.

# FIDERE

## AVOCATS

### II. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES IRP : LA MISE EN ŒUVRE DES POSSIBLES

La loi Rebsamen a remodelé le visage des Institutions représentatives du personnel (IRP).

Le champ des possibles est vaste : mise en place d'une DUP nouvelle formule, mise en place d'une instance commune, organisation ponctuelle de réunions communes à plusieurs instances,....

Par ailleurs, les obligations d'information et de consultation ont été entièrement revues et réparties en 3 grands blocs :

- consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise
- consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Enfin, la tenue des réunions est modernisée (recours à la visio-conférence notamment).

**Objectif :** donner à l'entreprise les clefs lui permettant de maîtriser les nouveaux mécanismes afin d'en mesurer la pertinence et l'adaptation à ses réalités et problématiques.

Jeudi 24 mars 2016

**Animateurs :** un Avocat Associé de FIDERE Avocats, et Pierre Bailly doyen honoraire de la Chambre sociale de la Cour de cassation.

### III. NUMERIQUE ET DROIT DU TRAVAIL: LES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES

La révolution numérique a profondément transformé la société et par voie de conséquence les relations de travail (Rapport Mettling).

La dématérialisation constitue un levier de compétitivité pour les entreprises, mais elle est également un facteur de reconfiguration de son périmètre.

En brouillant les frontières entre la vie personnelle et la vie professionnelle, le numérique soulève des questions nouvelles et fondamentales : nouvelles formes de travail, droit à la déconnexion, secret des correspondances électroniques,...

**Objectif :** mettre en perspective les différents enjeux du numérique en droit du travail à la lumière du projet de réforme du code du travail.

Jeudi 16 juin 2016

**Animateurs :** un Avocat Associé de FIDERE Avocats, et Alexis BUGADA, Professeur à l'Université Aix-Marseille.

# FIDERE

## AVOCATS

### IV. LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

La réforme du droit du travail est en marche. Trop complexe, le droit du travail doit « s'adapter aux réalités économiques des entreprises et ouvrir un temps nouveau pour les négociations ».

Cette réforme s'appuiera sur les travaux de la mission Badinter, le rapport Cesaro et le rapport Combrexelle.

Au moment où cette Matinale se tiendra, la physionomie du nouveau code sera connue. L'ampleur et l'impact des évolutions devront être identifiés au plus tôt pour être prises en compte dans les stratégies des entreprises.

**Objectif :** étudier les nouvelles dispositions légales et identifier les enjeux pour l'entreprise.

**Jeudi 29 septembre 2016**

**Animateurs :** un avocat associé du cabinet, Alexis BUGADA, Professeur à l'Université Aix-Marseille, et Alain SAURET, Président du Conseil Scientifique de FIDERE Avocats.

### V. LES NOUVEAUX CONTENTIEUX

Le droit du travail évolue, son contentieux aussi !

La rupture conventionnelle a fait diminuer certains motifs de contentieux mais d'autres voient le jour où se développent : burn-out, préjudice d'anxiété, discrimination avec la nouvelle action de groupe, harcèlement, forfait en jours,...

**Objectif :** faire correspondre aux maux clairement identifiés autant de remèdes.

**Jeudi 17 novembre 2016**

**Animateurs :** un ou deux Avocat Associés de FIDERE Avocats, et Alexis BUGADA, Professeur à l'Université Aix-Marseille.

---

# FIDERE

## AVOCATS

### ASPECTS PRATIQUES :

Les thèmes de ces Matinales pourront être intervertis selon le calendrier de l'actualité législative.

Un support écrit et numérique est mis à la disposition du participant.

Durée : de 3 heures 30 à 4 heures (9 h – 12 h 30 ou 13 h)

Animation : deux intervenants (voire trois).

Tarifs : 250 € (HT) par matinée ou 1000 € (HT) les 5

Prise en charge : **FIDERE AVOCATS** est un organisme de formation déclaré.

### INSCRIPTIONS :

Par mail ou courrier auprès de Nelly BERTONCIN :

- **FIDERE AVOCATS** 12 rue Lincoln – 75 008 Paris
- [fidere@fidereavocats.fr](mailto:fidere@fidereavocats.fr)

# FIDERE

## AVOCATS

### BULLETTIN D'INSCRIPTION

**Société/Organisme :** .....

**Participant :**

**NOM :**..... **Prénom :**.....

**Email :** .....

**Téléphone :**.....

### FORMATIONS CHOISIES :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les négociations périodiques obligatoires | <input type="checkbox"/> Numérique et droit du Travail |
| <input type="checkbox"/> Mise en place et fonctionnement des IRP   | <input type="checkbox"/> Les nouveaux contentieux      |
| <input type="checkbox"/> Le nouveau code du travail                |  |
| <input type="checkbox"/> Le pack complet                           |  |

**Contact du responsable de formation dans l'entreprise :**

**NOM :**..... **Prénom :**.....

**Email :** .....

**Téléphone :**.....

**Si prise en charge par un OPCA, ses coordonnées :**

**Adresse :** .....

**A retourner, complété, par email ou courrier à Nelly BERTONCIN :**

- **FIDERE AVOCATS**-12 rue Lincoln - 75008 PARIS
- [fidere@fidereavocats.fr](mailto:fidere@fidereavocats.fr)